

WILAYA DE TLEMCEM

DAIRA DE MAGHNIA

COMMUNE DE MAGHNIA

SECRETARIAT GENERAL

Direction D'administration, Finance Et Les Affaires Economiques

Service Des Marchés

--AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire -**-**

De Négociée après consultation

Conformément aux dispositions des articles :40,51,65 ,72, 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et les articles 18, 42 et 48 de la loi N°23/12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, la commune de Maghnia porte à la connaissance des soumissionnaires ayant participé négociée après consultation N° :21/2026 en date du :09/08/2026.

Qu'a l'issue de l'opération d'évaluation des offres, la commission compétente à proposée au service contractant l'attribution provisoire selon les conditions suivantes :

Désignation du projet	Soumissionnaire proposé	Montant du marché en TTC	Délai d'exécution	Observation
Acquisition Fourniture Année 2026 Lot 04 : Acquisition Fournitures De Voirie	BERRAHIL Mohammed Ghouti N° NIF: 18413010011219701300	9.509.000,00 DA (Après correction)	01 JR	Moins disant

- Tous soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service Contractant dans le cadre de l'avis d'appel d'offres cité supra ou le degré a gré après consultation selon le cas, peut introduire un recours dans les 10 jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution dans le BOMOP, la presse et la presse électronique auprès la commission communale des marchés de Maghnia.

- Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

- pour les autres les soumissionnaires qui sont intéressée, sont invités de se rapprocher auprès de nos services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

LE PRESIDENT DE L'A.P.C